

FEUILLE D'ENQUÊTE

En application de l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Municipalité soumet à l'enquête publique complémentaire, du **lundi 28 août 2023** au **mardi 26 septembre 2023**,

LE PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL DE GIVRINS ET SON REGLEMENT

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon article 47 OAT qui l'accompagne.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 et de la Loi sur le registre foncier du 9 octobre 2012, la Municipalité de Givrins soumet à l'enquête publique du **lundi 28 août 2023** au **mardi 26 septembre 2023** les plans :

CADASTRATION DE 378 M2 DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL N° 60, A LA ROUTE DE LA SCIE, POUR LA CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE PARCELLE N° 709 AU CHAPITRE PRIVE DE LA COMMUNE DE GIVRINS

et

CADASTRATION DE 3511 M2 DES DOMAINES PUBLICS COMMUNAUX N° 65 ET 69, ENTRE LES ROUTES DE LA BELLANGERE ET LA ROUTE DE LA SODOME, POUR LA CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE PARCELLE N° 710 AU CHAPITRE PRIVE DE LA COMMUNE DE GIVRINS

Les observations ou les oppositions doivent être consignées sur la présente feuille d'enquête ou adressées à la Municipalité, sous pli recommandé, pendant la durée de l'enquête.

Opposition / Remarque

(biffer ce qui ne convient pas)

De :

Adresse :

N° de téléphone et adresse électronique :

Date et signature :